

Saintes le 23 mai 2022

Madame, Monsieur,

**Vous souhaitez inscrire votre enfant au collège René Caillié de SAINTES à la rentrée prochaine.**

L'inscription dans un établissement public de l'Education Nationale est soumise à la **sectorisation** (le collège de secteur est défini en fonction de l'adresse du domicile de l'élève).

Pour connaître votre collège de secteur, vous pouvez vous rendre sur le site de l'Académie de Poitiers à l'adresse suivante: <http://www.ac-poitiers.fr/cid103612/rechercher-votre-college-ou-lycee-de-secteur.html>

**Aucun dossier d'inscription ne sera accepté pour les élèves ne relevant pas de notre secteur** de recrutement sauf dans le cas où une **demande d'assouplissement à la carte scolaire (dérogation) a été déposée et acceptée** par les services académiques de La Rochelle (DSDEN 17).

Voici l'organisation retenue pour l'inscription des élèves:

**A partir du 03 juin**, les dossiers d'inscription seront disponibles au secrétariat du collège et sur notre site internet : <http://etab.ac-poitiers.fr/coll-rcaillie-saintes/>

**A partir du 15 juin**, les dossiers d'inscriptions seront à transmettre au collège soit :

- Par voie postale à l'adresse suivante : 2 rue de la marine – 17107 SAINTES cedex
- Directement dans la boîte aux lettres du collège (située à gauche du portail rouge d'entrée)

Si vous rencontrez des difficultés pour compléter le dossier ou si vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires, vous pouvez joindre le secrétariat au 05 46 93 80 80 ou par mail à [ce.0170144p@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0170144p@ac-poitiers.fr).

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Principal  
 Olivier ZANIN

**Dates à retenir**

Du vendredi 08 juillet 2022 au mercredi 13 juillet 2022 inclus	Les services administratifs, d'intendance et de vie scolaire du collège fonctionneront normalement. Ils seront ouverts au public de 9h à 12h et de 13h à 16h sur RDV	
	De jeudi 14 juillet 2022 au mercredi 24 août 2022	<b>FERMETURE</b>
De jeudi 25 août 2022 au mardi 30 août 2022	Les services administratifs, d'intendance et de vie scolaire du collège fonctionneront normalement. Ils seront ouverts au public de 9h à 12h et de 13h à 16h sur RDV	
	Mercredi 31 août 2022	Journée de prérentrée des enseignants
Jeudi 1 septembre 2022 (8h)	<b>Journée de rentrée des 6<sup>èmes</sup> seulement</b> <i>(les élèves doivent amener simplement leur trousse, leur agenda et quelques feuilles pour écrire)</i>	
Vendredi 2 septembre 2022 (8h)	Rentrée des 5 <sup>èmes</sup> , 4 <sup>èmes</sup> et 3 <sup>èmes</sup> seulement ➡ <b>(les 6<sup>èmes</sup> sont libérés)</b>	
Lundi 5 septembre 2022 (8h)	Emploi du temps normal pour tous les élèves	
Vendredi 7 juillet 2023 (12h)	Dernier jour de COURS de l'année 2022-23	

**Précisions sur le choix des langues vivantes étrangères:**

**Il existe trois possibilités :**

- 1. Choisir d'étudier une seule langue vivante étrangère en 6<sup>ème</sup> ➔ 4h d'anglais obligatoires et attendre la 5<sup>ème</sup> pour choisir la 2<sup>ème</sup> langue vivante (LV2) obligatoire qui sera allemand ou espagnol. (il n'est actuellement pas possible de choisir le chinois LV2 en entrée en 5<sup>ème</sup>).**
  - 2. Ou choisir d'étudier dès la 6<sup>ème</sup> l'anglais (4h) & l'allemand (3h), soit 7h de langues.**
  - 3. Ou choisir d'étudier dès la 6<sup>ème</sup> l'anglais (4h) & le chinois (3h), soit 7h de langues.**  
*(le collège Caillié est un des deux seuls du département, avec le collège Samuel de Missy à La Rochelle, à offrir cette bi-langue Anglais- Chinois, qui va se développer dans les années prochaines)*
- Il n'y a que **28 places en bi-langue allemand** et **28 places en bi-langue Chinois**, les élèves qui choisissent une de ces bi langues sont répartis sur deux ou trois classes. Si nous avons trop de demandes, nous demanderons une très courte lettre de motivation pour opérer une sélection.
  - Selon les textes réglementaires, **un élève qui choisit une 2<sup>ème</sup> langue, Chinois ou Allemand, en 6<sup>ème</sup>, doit la conserver durant 4 ans**, mais dans certains cas rares, le changement de la 2<sup>ème</sup> langue peut être autorisé à la fin de la classe de 6<sup>ème</sup> si un élève a réellement fait une erreur de choix. Notre expérience montre que presque tous les élèves qui ont choisi une bi-langue en 6<sup>ème</sup> souhaitent poursuivre les mêmes langues.
  - **Il n'est pas possible de choisir une 3<sup>ème</sup> langue vivante en 5<sup>ème</sup> 4<sup>ème</sup> 3<sup>ème</sup>, il faut attendre le lycée.** Certaines familles choisissent de faire étudier une 3<sup>ème</sup> langue par leur enfant en les inscrivant au CNED, mais à leur frais.



**COLLEGE RENE CAILLIE**  
**2 RUE DE LA MARINE**  
**17107 SAINTES**

☎ 05 46 93 80 80    ✉ [ce.0170144p@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0170144p@ac-poitiers.fr)

🌐 <http://etab.ac-poitiers.fr/coll-rcaillie-saintes/>

## **RENTREE SCOLAIRE 2022-2023**

### **DOSSIER D'INSCRIPTION AU COLLEGE**

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

CLASSE DEMANDEE : \_\_\_\_\_

#### **Le dossier d'inscription doit être constitué des pièces suivantes**

- Fiche demande d'inscription collège (R/V à compléter)
- Fiche choix régime et qualité d'inscription (à compléter)
- Fiche d'urgence (à compléter)
- Fiche demande de mensualisation et mandat de prélèvement (R/V à compléter) si vous le souhaitez
- Photocopie du livret de famille (pages parents et enfants)
- Photocopie des vaccinations obligatoires
- Trois photos d'identité récentes
  - Deux photos à coller (emplacement prévu sur les fiches)
  - Une photo à mettre sous enveloppe (mettre le nom de l'élève au dos)
- Justificatif de domicile
- Relevé d'identité bancaire (RIB)
- Pour les parents divorcés ou séparés : Photocopie de la partie du jugement précisant l'autorité parentale et la résidence principale de l'enfant

**Chacune des pièces est obligatoire, l'inscription ne sera définitive que si le dossier est complet**



Collège René Caillié  
2 rue de la Marine B.P. 20301  
17107 SAINTES Cedex  
☎ 05.46.93.80.80  
✉ [ce.0170144p@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0170144p@ac-poitiers.fr)

**PHOTO  
OBLIGATOIRE**

A COLLER ICI  
SVP

## DEMANDE D'INSCRIPTION COLLEGE 2022-2023

Classe demandée :  
6<sup>e</sup>  5<sup>e</sup>  4<sup>e</sup>  3<sup>e</sup>

### ELEVE

<b>NOM :</b>	<b>Prénoms :</b>	<input type="checkbox"/> Garçon	<input type="checkbox"/> Fille
Date de naissance :	Lieu de naissance :	Dépt. /Pays :	
Qualité : <input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire 4 jours <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire 5 jours <input type="checkbox"/> Interne			

### ETABLISSEMENT PRECEDENT FREQUENTE :

Ville : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_

### CLASSE – ENSEIGNEMENTS ET OPTIONS

#### POUR UNE ENTREE EN 6<sup>e</sup>

**Langue vivante 1 :**  Anglais  Bilangue Anglais/Allemand  Bilangue Anglais/Chinois

#### POUR UNE ENTREE EN 5<sup>e</sup>

**Langue vivante 2 :**  Allemand  Espagnol  Chinois (**uniquement si suivi en 6<sup>e</sup>**)  
**LCA Latin** (facultatif)  Oui  Non

#### POUR UNE ENTREE EN 4<sup>e</sup>

**Langue vivante 2 :**  Allemand  Espagnol  Chinois (**uniquement si suivi depuis la 6<sup>e</sup>**)  
**LCA Latin** (facultatif)  Oui  Non

#### POUR UNE ENTREE EN 3<sup>e</sup>

**Langue vivante 2 :**  Allemand  Espagnol  Chinois (**uniquement si suivi depuis la 6<sup>e</sup>**)  
**LCA Latin** (facultatif)  Oui  Non  
**LCA Grec** (facultatif)  Oui  Non

### SECTIONS PARTICULIERES (RECRUTEMENT CONCOURS/SELECTIONS)

**Sections sportives :**  Football  Athlétisme  
(Sur concours)

**Les sections ne sont pas cumulables avec les options bilangues (6<sup>e</sup>) et LCA Latin et Grec**

**Classe à horaires aménagés :**  Aviron  Conservatoire  Equitation  Judo  Natation  
(Sélection des clubs  Patinage  Tennis  Tennis de table  Triathlon  
potentiellement partenaires)

**Les CHAM ne sont pas cumulables avec les options bilangues (6<sup>e</sup>) et LCA Grec**

### PARTICULARITES A SIGNALER CONCERNANT L'ELEVE

L'élève bénéficie-t-il d'un accompagnement particulier ?  PPRE  PAP  PAI  GEVASCO

## REPRESENTANTS LEGAUX

<b>NOM :</b> <b>Prénom :</b>	<b>NOM :</b> <b>Prénom :</b>
<b>Lien avec l'élève :</b> <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur	<b>Lien avec l'élève :</b> <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur
<b>Adresse complète :</b>	<b>Adresse complète (si différente) :</b>
✉ adresse mail ( <b>très important</b> ) .....@.....	✉ adresse mail ( <b>très important</b> ) .....@.....
☎ fixe :	☎ fixe :
☎ portable :	☎ portable :
<b>Situation professionnelle</b> Profession : ..... Code (ci-dessous) : ..... ☎ professionnel :	<b>Situation professionnelle</b> Profession : ..... Code (ci-dessous) : ..... ☎ professionnel :
Acceptez-vous la communication de vos coordonnées (nom, mail) aux fédérations de parents d'élèves <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Acceptez-vous la communication de vos coordonnées (nom, mail) aux fédérations de parents d'élèves <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

## ORGANISME/PERSONNE EN CHARGE DE L'ELEVE (si différent du(des) représentant(s) légal(aux))

<b>NOM :</b>	<b>Prénom :</b>
<b>Lien avec l'élève :</b> <input type="checkbox"/> ASE <input type="checkbox"/> Famille d'accueil <input type="checkbox"/> Autre (précisez) : .....	
<b>Adresse complète :</b>	
☎ fixe :	☎ portable : <input type="checkbox"/> adresse mail :

## RESPONSABLE FINANCIER

<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Autre (précisez) : .....
<b>Nom et prénom du responsable financier :</b>
<b>Adresse complète :</b>
☎ fixe : <input type="checkbox"/> portable : <input type="checkbox"/> adresse mail :

Code	Libellé
<b>AGRICULTEURS EXPLOITANTS</b>	
10	Agriculteurs exploitants
<b>ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE</b>	
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
<b>CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES</b>	
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
<b>PROFESSIONS INTERMEDIAIRES</b>	
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
<b>EMPLOYES</b>	
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
<b>OUVRIERS</b>	
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
<b>RETRAITES</b>	
71	Retraités agriculteurs exploitants
72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
<b>PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE</b>	
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires du contingent
84	Elèves, étudiants
85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)

En cas d'urgence, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Merci de faciliter notre tâche en nous communiquant **si possible** les coordonnées d'une personne susceptible de vous prévenir, si aucun des responsables légaux n'est joignable.

Nom :

Prénom :

☎ fixe :

☎ portable :

☎ professionnel :

Lien avec l'élève ou avec la famille:

FAIT : A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

## SIGNATURES DES REPRESENTANTS LEGAUX

Nom: Prénom:	Nom: Prénom:
-----------------	-----------------



Collège René Caillié  
2 rue de la Marine B.P. 20301  
17107 SAINTES Cedex  
☎ 05.46.93.80.80  
✉ [ce.0170144p@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0170144p@ac-poitiers.fr)

**PHOTO  
OBLIGATOIRE**

A COLLER ICI  
SVP

## CHOIX REGIME ET QUALITE D'INSCRIPTION 2022-2023

Classe demandée :  
6<sup>e</sup>  5<sup>e</sup>  4<sup>e</sup>  3<sup>e</sup>

### ELEVE

NOM :	Prénoms :	<input type="checkbox"/> Garçon	<input type="checkbox"/> Fille
-------	-----------	---------------------------------	--------------------------------

### CHOIX QUALITE D'INSCRIPTION

Qualité : <input type="checkbox"/> Externe	<input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire 4 jours	<input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire 5 jours	<input type="checkbox"/> Interne
<b>Qualité « INTERNE » (dossier de candidature à constituer en mai)</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les internes sont accueillis du lundi matin 7h30 au vendredi 17h.</li> <li>Exceptionnellement et sur demande écrite d'un représentant légal, un interne peut repartir du collège avant ou après le repas du mercredi midi et doit revenir au collège pour sa 1<sup>ère</sup> heure de cours de jeudi matin.</li> </ul>			
<b>Qualité « DEMI-PENSIONNAIRE 4 jours »</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Repas du lundi, mardi, jeudi, vendredi</li> <li>Sauf autorisation écrite exceptionnelle, tout élève demi-pensionnaire <b>DOIT</b> déjeuner au restaurant scolaire même s'il n'a plus cours l'après-midi et sera autorisé à quitter l'établissement qu'à partir de 13h50 (si l'élève ne déjeune pas, aucun remboursement de repas ne sera accordé).</li> </ul>			
<b>Qualité « DEMI-PENSIONNAIRE 5 jours »</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Repas du lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi</li> <li>Sauf autorisation écrite exceptionnelle, tout élève demi-pensionnaire <b>DOIT</b> déjeuner au restaurant scolaire même s'il n'a plus cours l'après-midi et sera autorisé à quitter l'établissement qu'à partir de 13h50 (si l'élève ne déjeune pas, aucun remboursement de repas ne sera accordé).</li> </ul>			
<b>Qualité « EXTERNE »</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun repas au restaurant scolaire</li> <li>L'élève part déjeuner chez lui durant la pause méridienne.</li> </ul>			

### CHOIX REGIME D'INSCRIPTION

Régime : <input type="checkbox"/> 8h-17h	<input type="checkbox"/> Fixe	<input type="checkbox"/> Adaptable
<b>Régime « 8h-17h ».</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'élève doit arriver au collège pour la mise en rang au plus tard, soit 7h53, et ne peut partir avant 17h00.</li> <li>S'il est externe, il est autorisé à partir déjeuner chez lui durant la pause méridienne.</li> </ul>		
<b>Régime « FIXE ».</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'élève doit être présent au collège durant toutes les heures prévues à son emploi du temps, même si un professeur est absent.</li> <li>Dans ce cas, il n'est autorisé à arriver plus tard ou partir plus tôt que sur autorisation d'un représentant légal.</li> </ul>		
<b>Régime « ADAPTABLE ».</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'élève doit être présent au collège durant toutes les heures prévues à son emploi du temps, mais peut arriver plus tard ou partir plus tôt si un professeur est absent, en début ou fin de journée (pour les demi-pensionnaires) ou de demi-journée (pour les externes).</li> <li>Cette autorisation permanente est valable même lorsque l'absence d'un professeur n'a pu être communiquée aux représentants légaux.</li> </ul>		

FAIT : A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

### SIGNATURES DES REPRESENTANTS LEGAUX

Nom: Prénom:	Nom: Prénom:
-----------------	-----------------



Année 2022 / 2023

**FICHE D'URGENCE (NON Confidentielle)**

Classe : .....

Externe –  Demi-pensionnaire –  Interne (préciser si interne dans un autre établissement.....)

Nom : .....

Prénom : .....


Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

**En cas d'urgence, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.**

**Merci de faciliter notre mission en nous indiquant au minimum un numéro de téléphone :**

**Représentant légal 1 - NOM :** .....

Adresse.....

 domicile : .....


 travail : .....

 portable : .....

Adresse électronique : .....

**Représentant légal 2 – NOM :** .....

Adresse.....

 domicile : .....

 travail : .....

 portable : .....

Adresse électronique : .....

Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

**En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.**

**Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'avec sa famille. Les frais engagés (médicaux, pharmaceutiques, transports...) seront réglés par la famille et pris en charge par la sécurité sociale si prescription médicale.**

- Date du dernier rappel de vaccin antitétanique (DT Polio): .....

NOM, adresse et n° de téléphone de votre médecin traitant :

**Observations particulières** que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement et des services d'urgence : **allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre ...**

**Vous souhaitez transmettre des informations confidentielles : vous pouvez le faire, sous enveloppe, à l'attention de l'infirmier-ère ou du médecin de l'éducation nationale.**

À

le

**Signature(s) du ou des représentants légaux :**

## Fonctionnement

- Le service d'hébergement est ouvert du premier au dernier jour de l'année scolaire.
- Le système de tarification retenu pour tous les élèves est le forfait trimestriel. Les prix des différents forfaits et repas sont **fixés par le Conseil Départemental**, sur proposition du Conseil d'Administration du collège.
- La mensualisation ou le prélèvement automatique peuvent être accordés sur demande écrite auprès de l'agent comptable du collège.
- Exceptionnellement**, en cas de modification de l'emploi du temps habituel de l'élève en semaine, de retenues ou d'activités sportives dans le cadre de l'UNSS le mercredi après-midi ou de chorale, les externes pourront être accueillis au restaurant scolaire, en payant leur repas à l'unité soit **4.00 €** en 2022 et 2023 (sous réserve de validation des tarifs 2023 par le conseil départemental).  
Le paiement devra être effectué au plus tard la veille pour le lendemain. A défaut de paiement préalable, le collège s'accorde la possibilité de refuser l'admission de l'élève au restaurant scolaire.
- Le **forfait** d'hébergement est basé sur le **nombre théorique** de jours d'ouverture annuel du restaurant et de l'internat, soit **180 jours** (140 pour la demi-pension sans mercredi) pour une année scolaire.  
Il est réparti de la manière suivante :

Périodes	Nbre de jours	DP 4	DP 5	internat
1 <sup>er</sup> trimestre (sept – déc 2022)	70 jours (55 pour DP 4)	170.50 €	185.50 €	511.00 €
2 <sup>ème</sup> trimestre (janvier – mars 2023)	55 jours (45 pour DP 4)	141.75 €	148.50 €	407.00 €
3 <sup>ème</sup> trimestre (avril – juillet 2023)	55 jours (40 pour DP4)	126.00 €	148.50 €	407.00 €
<b>Montant annuel 2022-23</b> sous réserve de validation des tarifs 2023 par le conseil départemental	<b>180 jours (ou 140)</b>	<b>438.25 €</b>	<b>482.50 €</b>	<b>1 325.00 €</b>

## Remises sur le montant de la restauration

- Lorsqu'au cours d'un trimestre, pour raison médicale dûment justifiée, un élève est absent pendant au moins 5 jours consécutifs, non compris les congés scolaires, une remise sur le montant à payer **peut être accordée** à la famille. Celle-ci doit transmettre sa demande au service d'intendance **au plus tard dès le retour de l'élève dans l'établissement**.  
Par ailleurs, des remises sont accordées de plein droit :
  - lors des stages en entreprise si le repas n'est pas pris au collège ; DNB sauf élèves de 3<sup>ème</sup>.
  - lors des absences liées aux sorties et séjours scolaires ;
  - en cas d'exclusion définitive de l'établissement sur décision du conseil de discipline.
  - fin anticipée de l'année scolaire liée à l'organisation de l'établissement ;
  - en cas de fermeture du service d'hébergement du fait de l'administration;
- La remise est calculée au prorata du nombre réel de jours d'absence du restaurant ou de l'internat sur la base de 1/180<sup>ème</sup> (1/140<sup>ème</sup> pour les DP4) du tarif annuel de la demi-pension ou de l'internat.
- Les élèves quittant l'établissement de leur plein gré sans justification, n'ont droit à aucune remise.
- Tout trimestre entamé est dû dans sa totalité, sauf en cas de départ de l'établissement ou de décès de l'élève. Un changement de catégorie est **possible uniquement en début de trimestre**. Il doit faire l'objet d'une demande écrite adressée au chef d'établissement **au moins quinze jours** avant la fin du trimestre précédent.

## Carte d'accès au restaurant

- Une carte d'accès au restaurant est **remise gratuitement** à chaque élève à son entrée dans l'établissement et pour la durée de sa scolarité.
- En cas de perte, de vol ou de dégradation excessive de sa carte, l'élève doit la remplacer en se présentant **au service d'intendance**, moyennant la somme de **4,50€** et la remise d'une **photo d'identité**
- Pour accéder chaque jour au restaurant scolaire, l'élève **doit impérativement** être muni de sa carte et doit enregistrer son passage sur le distributeur de plateaux.
- En cas d'**oubli de sa carte**, l'élève déjeunera **à la fin du créneau horaire de sa classe**.



### Montant des frais d'hébergement concernant l'année scolaire 2022 – 2023

(Évaluation sous réserve de validation des tarifs 2023 par le conseil départemental)

Régime choisi		Montant annuel
<b>Internat :</b>		<b>1 325.00 €</b>
<b>Demi-pension :</b>	<b>4 jours :</b> (sans le repas du mercredi)	<b>438.25€</b>
	<b>5 jours :</b> (avec le repas du mercredi)	<b>482.50 €</b>

#### Moyens de règlement à privilégier :

- Soit par **prélèvement automatique**, dans ce cas :
  - Remplir la « DEMANDE DE MENSUALISATION » ([à imprimer sur papier bleu](#)) **et au verso**,
  - Remplir le « MANDAT DE PRÉLÈVEMENT » qui autorise l'Agence comptable à effectuer les prélèvements auprès de votre banque.
  - Vous devrez vous assurer qu'à tout moment l'Agence comptable soit en possession des bonnes coordonnées bancaires notamment en cas de changement d'établissement bancaire.
  - Vous vous engagez à respecter la réglementation sur les prélèvements, selon les textes en vigueur de la Banque de France.
  - Ce moyen de paiement sera appliqué **tout au long de la scolarité de votre enfant dans le collège (sauf demande de résiliation adressée à l'agence comptable 20 jours avant le prochain prélèvement).**
  - A chaque nouvelle rentrée scolaire un courrier vous communiquera les montants et les dates de prélèvements.
  
- Soit par **virement bancaire**, dans ce cas :
  - Remplir la « DEMANDE DE MENSUALISATION » ([à imprimer sur papier bleu](#)).
  - Effectuer les démarches auprès de votre banque pour la mise en place des virements à l'aide du RIB ci-dessous, **uniquement pour l'année 2022-2023.**
  - A l'ordre de : **Collège René Caillié – SAINTES**  
**10071 17000 00001002592 71 - LA ROCHELLE**  
**FR76 1007 1170 0000 0010 0259 271 – TRPUFRP1**

#### Autres moyens de paiement :

- Soit par **Chèque bancaire** à déposer à l'intendance du collège (facture trimestrielle)
- **2-Espèces** à déposer à l'intendance du collège (facture trimestrielle)
- **3-NOUVEAU Septembre 2022** : Paiement en ligne par **Carte Bancaire** sur le site des télé-services de l'Académie de Poitiers <https://educonnect.education.gouv.fr> (identifiants et mot de passe EDUCONNECT fournis par le collège en Septembre 2022)

ECHANCIER PRELEVEMENT ou VIREMENT				
Dates d'encaissement ou de virement		INTERNAT	DEMI-PENSION	
			4 jours	5 jours
1	15 octobre 2022	170.33 €	56.83 €	61.83 €
2	15 novembre 2022	170.33 €	56.83 €	61.83 €
3	15 décembre 2022	170.34 €	56.84 €	61.84 €
4	15 janvier 2023	135.66 €	47.25 €	49.50 €
5	15 février 2023	135.66 €	47.25 €	49.50 €
6	15 mars 2023	135.68 €	47.25 €	49.50 €
7	15 avril 2023	135.66 €	42.00 €	49.50 €
8	15 mai 2023	135.66 €	42.00 €	49.50 €
9	15 juin 2023	135.68 €	42.00 €	49.50 €

**En cas de modification de régime, il ne sera pas établi de nouvel échéancier.  
En cas de non-respect de cette proposition, il n'y aura pas de renouvellement de mensualisation**

**A IMPRIMER OBLIGATOIREMENT SUR PAPIER BLEU**  
(Code du collège Caillié pour l'agence comptable)

NOM de l'élève : .....

Prénom de l'élève : .....

Classe : .....

\* **Régime choisi** :    Interne :             DP 4 jours :             DP 5 jours :             Externe :

NOM et Prénom du Représentant légal, responsable financier : .....

Adresse complète: .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

**DANS TOUS LES CAS AGRAFER UN RIB À CETTE FICHE POUR REMBOURSEMENT EVENTUEL**

\* **Moyen de paiement choisi** : cocher la case choisie

Soit par **prélèvement automatique, pour toute la scolarité de mon enfant dans le collège**:

1-J'ai complété et signé le mandat de prélèvement au dos de la feuille.

2-Je m'engage à respecter la réglementation en vigueur de la Banque de France sur les prélèvements automatiques.

3-Je reconnais avoir pris connaissance des modalités de renouvellement et de résiliation de ce mode de paiement.

4-Joindre un **RIB**

Soit par **virement bancaire** :

1-J'engage un virement de 8 mensualités égales. (Confère échéancier prélèvement ou virement)

Soit par **d'autres moyens de paiement** :

1-**Chèque bancaire** à déposer à l'intendance du collège (facture trimestrielle)

2-**Espèces** à déposer à l'intendance du collège (facture trimestrielle)

3-**NOUVEAU Septembre 2022** : Paiement en ligne par **Carte Bancaire** sur le site des téléservices de l'Académie de Poitiers <https://educonnect.education.gouv.fr> (identifiants et mot de passe EDUCONNECT fournis par le collège en Septembre 2022)

Date :

Signature :

**ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE**

**MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA**

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Créance Demi-Pension/Internat/Autres.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez COLLEGE RENE CAILLIE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de COLLEGE RENE CAILLIE.  
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :  
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

**FR 49 ESD 535538**

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

## DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

## DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : COLLEGE RENE CAILLIE

Adresse : 2 rue de la Marine

BP 301

Code postal : 17107

Ville : SAINTES

Pays : FRANCE

## DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

--	--	--	--	--	--	--

				(			)
--	--	--	--	---	--	--	---

**Type de paiement :** Paiement récurrent/répétitif Paiement ponctuel 

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** de votre compte courant (au format IBAN BIC)**Rappel :**

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par COLLEGE RENE CAILLIE. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec COLLEGE RENE CAILLIE.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.